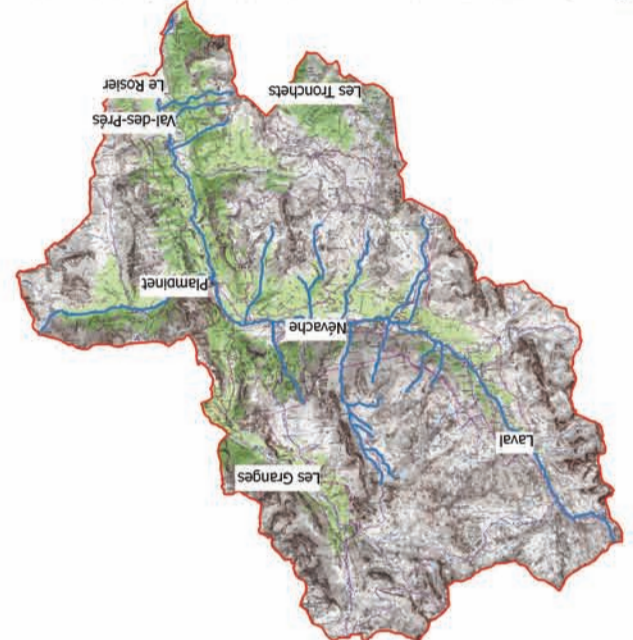


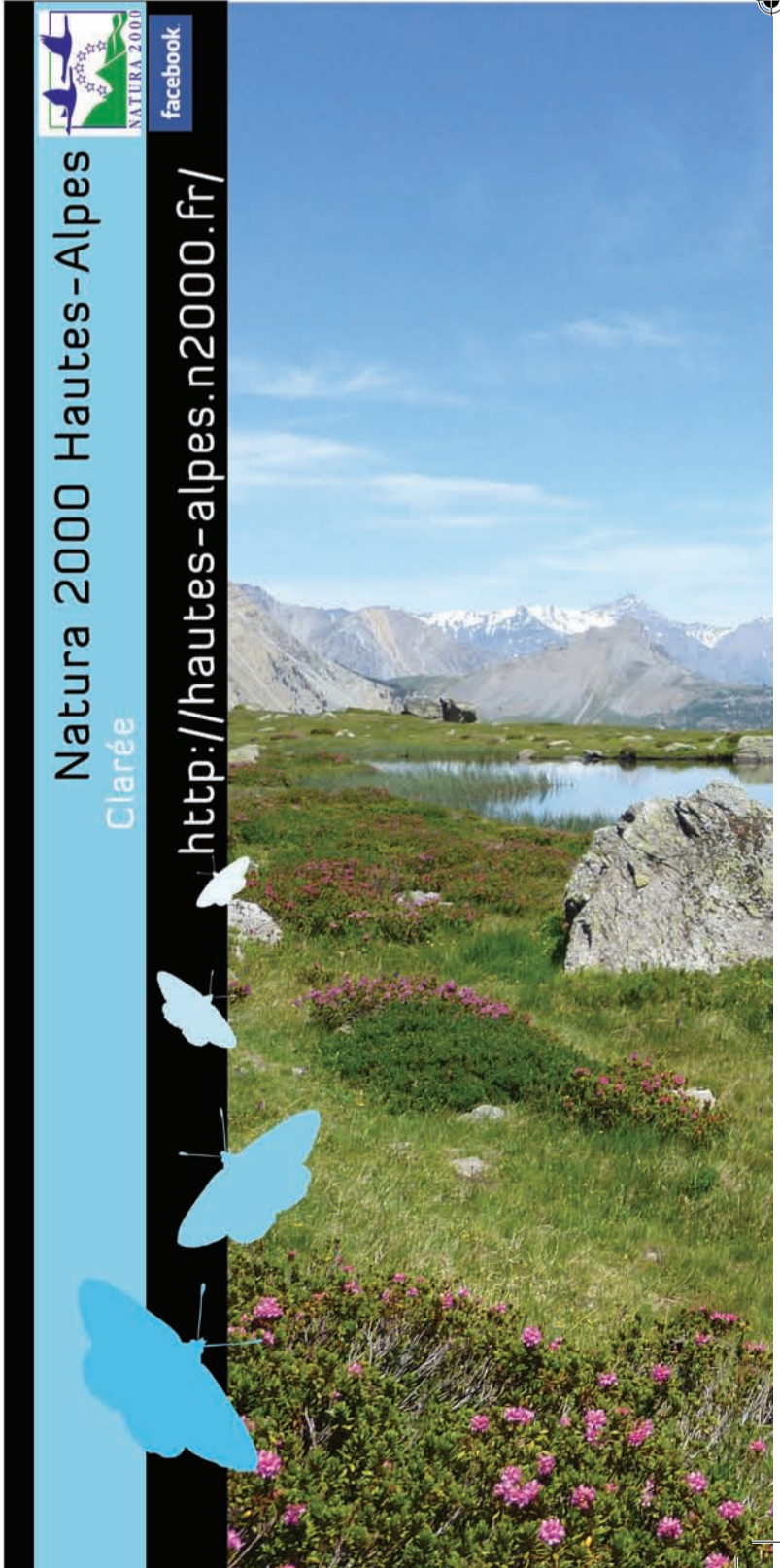
Structure animatrice : Mairie de Névache
 Ville Haute / 05100 Névache / Tél : 07 50 69 60 78
 Document d'Objectifs valide le 23 août 2016
 Présidente du comité de pilotage : Claudine Chrétien
 (adjointe au maire de Névache)

Carrefour bioclimatique entre les Alpes du Sud, les Alpes du Nord et les Alpes piémontaises, ce territoire est d'un grand intérêt écologique : la superficie significative, l'amplitude d'altitude de (1 350 m à plus de 3 000 m), la variété des situations topographiques, géologiques et microclimatiques sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant.
 35 habitats d'intérêt communautaire sont représentés, couvrant près de 90% du site, ce qui en fait un secteur d'importance majeure pour le réseau Natura 2000.
 Plus de 1000 espèces végétales ont été recensées dont le Sabot de Vénus, le Dracocéphale d'Autriche et la Reine des Alpes. La faune est toute aussi riche avec 400 espèces d'insectes contactées dont le Damier de la Succise et l'Écaille chinoise et 15 espèces de chauves-souris détectées, notamment la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échan-crées et le Petit Murin.



Le site Natura 2000 de la « Clarée » se situe au nord-est du département des Hautes-Alpes. Il est limitrophe avec le département de la Savoie au nord et avec l'Italie à l'est. Trois vallées sont concernées : la vallée de la Guisane, la vallée de la Clarée et la Vallée Etroite. Il occupe une superficie d'environ 26 000 ha.

Le site : Clarée



Natura 2000 Hautes-Alpes
 Clarée
<http://hautes-alpes.n2000.fr/>

Sensibiliser : Des moyens de communication et de sensibilisation sont développés : publications, conceptions de dépliants, sorties sur des thématiques environnementales avec les enfants des écoles, balades, découvertes, journées de sensibilisation des professionnels de la montagne et du tourisme,...

Mieux connaître pour mieux protéger : La faune, la flore et les milieux naturels font l'objet d'études scientifiques pour mieux appréhender leur répartition et préciser les mesures de gestion spécifiques à mettre en œuvre pour assurer leur conservation.

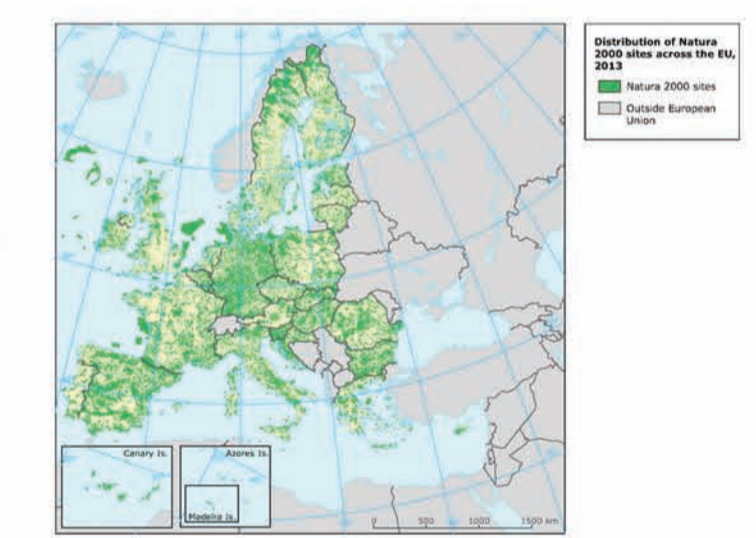


Accompagner : Lieu de vie d'une riche biodiversité, les habitats agro-pastoraux sont très diversifiés (peloses d'altitude, landes, peloses sèches, prairies de fauche, forêts pâturées) et couvrent une grande superficie. Leur pérennité est en étroite relation avec les pratiques agricoles extensives de montagne. Le maintien de la fauche et du pâturage limite l'embroussaillage des prairies de fond de vallée. Dans les alpages, une gestion équilibrée des estives (nombre de bêtes, durée d'estive) permet la préservation des milieux d'altitude sensibles (peloses d'altitude, zones humides). Des échanges avec les éleveurs et agriculteurs sont proposés afin de concilier les enjeux environnementaux et les pratiques agricoles.

Gérer : Dans le cadre de Natura 2000, des moyens financiers sont mobilisés pour permettre la conservation des habitats naturels et des espèces à fort enjeu patrimonial. Sur le site de la Clarée, la préservation des alpages, des zones humides, des prairies de fauche et des habitats forestiers est prioritaire.

Natura 2000 offre des moyens pour la préservation de la nature :

Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité

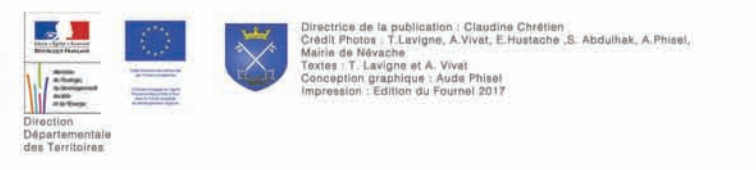


Avec pour double objectif de **préserver la diversité biologique** et de **valoriser les territoires**, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites, s'étendant sur toute l'Europe : le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Ce réseau est aujourd'hui constitué :

27 312 sites
 18% du territoire terrestre de l'Union Européenne
 soit 1 million de km²
 Et plus de 360 000 km² de ses mers et océans

Structure animatrice
 Mairie de Névache
 Ville Haute
 05100 Névache
 Tél : 07 50 69 60 78
 Mail : claree.natura2000@gmail.com



Le marais de Névache
 Ce marais constitue une des zones humides les plus riches et intéressantes des Alpes du Sud. Le Conservatoire d'espaces naturels PACA pilote le plan de gestion. Certains terrains à forts enjeux environnementaux sont achetés et gérés par le Conservatoire. Les agriculteurs locaux se sont en outre engagés à faucher ou maintenir le pâturage sur les secteurs favorables afin d'éviter la fermeture du milieu. Des actions de communication et de sensibilisation sont également développées.



Ces vallées bénéficient d'une Opération Grand Site, mise en œuvre par la Communauté de Communes du Briançonnais, pour valoriser ce territoire qui fait l'objet d'une forte fréquentation touristique (conception d'une charte architecturale et d'une charte forestière, mise en place d'une navette estivale vers la Haute Vallée, réaménagement de certains parkings...).

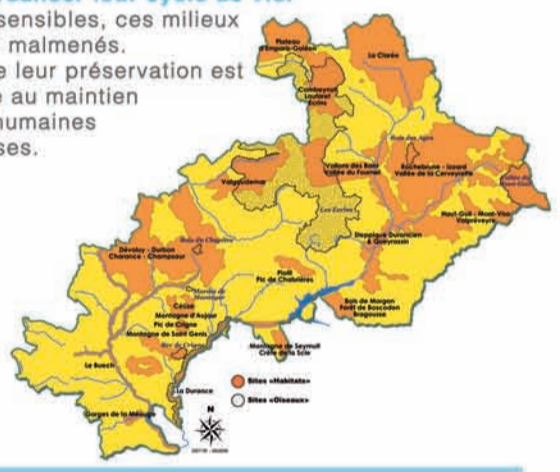
Une opération grand site

Un site classé « Vallée de la Clarée et Vallée Etroite »
 Ces deux vallées constituent un ensemble remarquable tant par la qualité des paysages que par la richesse du patrimoine naturel, culturel et militaire. Classées depuis 1992, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale. C'est le cas pour les nouvelles constructions ou démolitions, pour la réalisation de travaux et l'édition de clôtures. De plus, la réglementation s'applique : le camping sauvage et le caravanning hors zones spécialement aménagées sont interdits ainsi que l'affichage et la publicité.

La vallée de la Clarée c'est aussi :

Un patrimoine naturel exceptionnel

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels très variés. Ces "habitats" permettent aux espèces de la faune et de la flore de réaliser leur cycle de vie. Fragiles et sensibles, ces milieux sont parfois malmenés. En revanche leur préservation est souvent liée au maintien d'activités humaines respectueuses.



Dans les Hautes-Alpes :
 23 sites
 40 % du territoire haut-alpin soit plus de 200 000 hectares
 16 sites « Habitats »
 7 sites « Oiseaux »
 2/3 des communes du département sont concernées

Natura 2000 en France : le dialogue en avant

La France a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux. **A partir d'un diagnostic, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire.** Le principe de libre engagement constitue la clef de voute de la démarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine commun. Ainsi, **chacun peut s'investir dans la gestion et la préservation des sites** à travers la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.



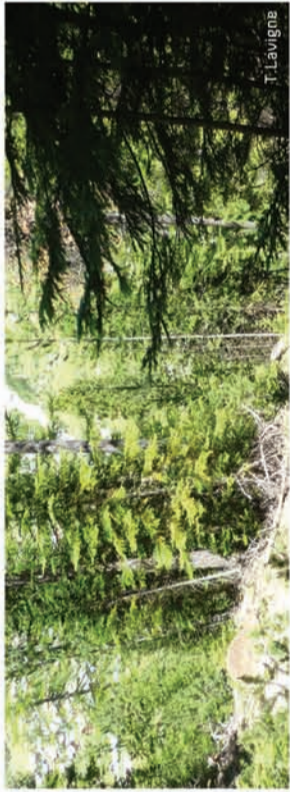
1756 sites
 111 000 km²
 12,5 % de la superficie nationale

Quelques éléments qui font la richesse de ce site :



Le Pin mugo est un résineux très proche du Pin à crochets présent sur les crêtes ventées, les pentes rocheuses et certains couloirs d'avalanche situés entre 1850 et 2400 m d'altitude. Si cette espèce colonise des surfaces

considérables dans les Alpes orientales, elle est très rare en France, connue uniquement dans les départements des Alpes Maritimes et des Hautes-Alpes.



La sapinière-pessière du Bois Noir présente un grand intérêt phytosociologique. En effet, si cet habitat forestier est fréquent dans les Alpes du Nord, il est en revanche très rare dans notre région. En Clairée, les arbres se sont adaptés à un contexte plus chaud et leurs semences sont étudiées afin d'être utilisées dans les Alpes du Nord en cas de réchauffement climatique.



La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris forestière. Elle trouve refuge dans des cavités arboricoles ou sous une simple écorce décollée, voire derrière un volet! Épargner les arbres présentant ces « micro-habitats » de la coupe forestière, permet d'agir en faveur de la biodiversité et donc de la Barbastelle ! **Attention toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France !**



Les habitats humides ne recouvrent que de petites superficies (2 % du site Natura 2000 Clairée) mais présentent un enjeu de conservation très fort. Ils jouent un rôle essentiel dans la régulation hydraulique, l'épuration des eaux et hébergent de nombreuses espèces végétales et animales. En Clairée, ces milieux regroupent les lacs, les tourbières d'altitude, la rivière « Clairée » avec ses adoux et ses affluents, ainsi que le marais de Névache, le marais du Rosier et les prairies humides.



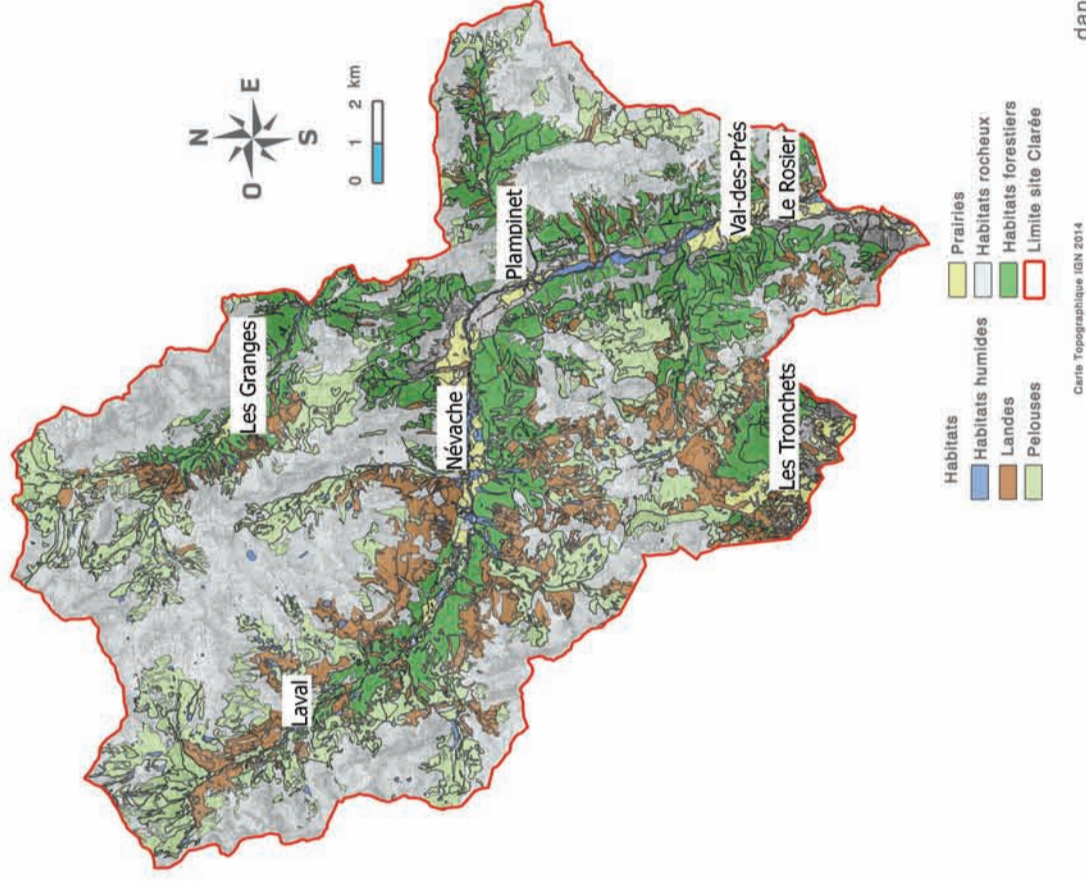
Les marais de Névache fait partie des plus grands complexes humides du département. Sa particularité est d'accueillir une fore euro-sibérienne c'est à dire caractéristique des milieux froids d'Europe du Nord et de Sibérie. Constitué d'une mosaïque de milieux (bas-marais, prairies humides, peuplements de saules), il abrite des espèces végétales protégées comme le Dactylorhize couleur de sang, l'Herbe aux bisons ou la Laiche à deux étamines. La Grande Bélière, adoux de la Clairée, serpente dans le marais et permet la reproduction de la Truite fario. Le Cincle plongeur et le Chevalier guignette fréquentent le marais ainsi que le campagnol amphibie.



Les pelouses sèches sont situées sur le sol calcaire superficiel des adrets ensoleillés. Le lieu dit « les Clapières » au-dessus des hameaux de Névache, les terrasses du Rosier de Val-des-prés et les pelouses en aval de Tronchets sur Saint-Chaffrey présentent ce faries. Elles abritent une flore spécifique des milieux secs ainsi qu'une faune diversifiée en insectes. En Clairée, ces pelouses sèches étaient autrefois utilisées pour cultiver les céréales comme l'orge et l'avoine. Aujourd'hui, ces secteurs sont pâturés par les troupeaux transhumants en début et fin d'estive.



Les prairies de fauche de montagne sont des milieux remarquables pour leur richesse floristique et faunistique et constituent des paysages emblématiques des hautes vallées. Elles doivent leur existence et leur pérennité à l'action de l'Homme. Aujourd'hui, de nombreuses parcelles présentent des conditions d'exploitation difficiles et sont menacées d'abandon.



Le Sabot de Vénus Cette magnifique orchidée en forme de sabot vie dans les forêts de montagne calcaires. Son existence dépend de la présence d'un champignon et d'une abeille spécifique qui assure sa pollinisation. De plus, il faut attendre 6 à 15 années avant qu'il ait lieu la première floraison ! Une douzaine de stations sont actuellement répertoriées dans le site, en sapinière-pessière et dans certaines pinèdes **Attention espèce protégée !**



Le Dracocéphale d'Autrèche Cette très rare labiée aux fleurs d'un violet intense se développe sur certains versants escarpés bien ensoleillés des Alpes. L'unique station connue sur le site domine de son promontoire la vallée de la Clairée. **Attention espèce protégée !**



Le Damier de la Succise Voilà un nom bien étrange pour ce papillon diurne : damier pour les motifs quadrillés de ses ailes et succise pour la plante hôte de sa chenille. C'est dans les pelouses et prairies de montagne que l'on peut l'observer, durant sa période de reproduction s'étalant d'avril à juillet. Même s'il présente une large répartition territoriale, les colonies sont souvent isolées. Les individus sont plus ou moins nombreux selon les milieux de vie, les années (favorables ou non) et les pressions exercées par l'activité humaine. **Attention espèce protégée !**

Lors de vos promenades, n'oubliez pas de respecter quelques recommandations :

- En photographiant les fleurs et les animaux depuis les sentiers, je permets aux prochains de profiter de cette nature préservée.
- En restant sur les sentiers balisés, je préserve du piétinement les milieux sensibles.
- En tenant mon chien en laisse, je m'assure qu'il ne dérange pas la faune sauvage et les troupeaux.
- En allumant pas de feu, je protège les milieux naturels.

- En ramenant mes déchets dans mon sac, j'évite leur dispersion dans la nature.
- En laissant les pierres à leur place, je respecte la petite faune qui s'y abrite.
- En me comportant discrètement, j'assure à chacun de pouvoir profiter pleinement du silence de la montagne.